COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Ecole primaire de VOLAMAU Jeudi 5 novembre 2020

Présents:

SIGRP: M Jean-Claude Bacconnier, président du SIGRP

Mairie: Mme Marie-Christine Durand (Maire de Lanas), M. Vincent Cervino (commune de Lanas), Mme Corinne Guillemin (Commune de Vogüé), Mme Frédérique Chevalier (commune de Vogüé)

Enseignants : Mme Isabelle Martra (PS - MS - GS), Mme Christine Collet (PS - MS - GS), Mme Carole Poussin (CP), Mme Magalie Lazarus (CE1-CE2), Mme Aurore Rey (CE2-CM1), Mme Estelle Jouffre (CM1 - CM2 et directrice)

Représentants de parents d'élèves : Mme Céline Craeye, , Mme Mariline Bacle, Mme Marie Bleuse, Mme Natacha Vanicatte

Excusés : Mme Marjorie Arsac, Mme Cécile Gourdel, M. Florimont Carton (représentants de parents d'élèves) M. Martin Pelé (enseignant), Mme Stéphanie Rieu (commune de St Maurice d'Ardèche, M. Antoine Alberti (Maire de Vogüé)

I. Présentation des nouveaux élus au conseil d'école.

Ont été élus par 99 suffrages exprimés : Mme Marie Bleuse, Mme Mariline Bacle, Mme Céline Craeye, Mme Cécile Gourdel, Mme Natacha Vanicatte et M.Florimont Carton en tant que titulaires, Mme Marjorie Arsac en tant que suppléante.

II. Rappel de la composition du rôle et des attributions du conseil d'école

En sont membres

- o Le directeur de l'école
- Les maîtres de chaque classe
- O Les représentants des parents d'élèves, à raison d'un par classe

- Le président du SIGRP
- Un deuxième élu du SIGRP
- o Le DDEN
- Un des membres du réseau
- o L'IEN

Attributions du conseil d'école

- Vote le règlement intérieur
- Donne son avis sur l'organisation du péri-scolaire
- Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- Est associé à l'élaboration du projet d'école :
 - ✓ L'utilisation des moyens alloués à l'école
 - ✓ L'intégration des enfants en situation de handicap
 - ✓ Les actions pédagogiques pour atteindre les objectifs
 - ✓ La restauration scolaire
 - ✓ La sécurité et la protection
 - ✓ L'hygiène
 - ✓ L'utilisation des locaux
 - ✓ Les activités péri-scolaires
 - ✓ Partie pédagogique
- Est informé de l'organisation des aides spécialisées
- Est informé du choix des manuels scolaires

Fonctionnement

- Directeur préside et établit l'ordre du jour
- 3 conseils par an
- Un procès verbal est rédigé et signé par son président à l'issue de chaque séance

III. Effectifs et répartition

Classe maternelle 1 : 23 élèves Classe maternelle 2 : 24 élèves

CP: 24 élèves

CE1 - CE2 : 25 élèves CE2 - CM1 : 26 élèves CM1 - CM2 : 26 élèves

TOTAL au 12.11.2019 : 146 élèves

- + 1 arrivée au 23.11.2020
- + 3 arrivées au 4.01.2021
- + 3 arrivées courant mars 2021
- + 2 retours prévus en mars 2021

Effectifs prévisionnels rentrée 2021

- 19 départs CM2

Besoin rapidement des effectifs prévisionnels pour la rentrée 2021. A ce jour nous avons connaissance des naissances en 2018 suivantes dans chaque commune :

- LANAS : 2VOGUE : 8
- St MAURICE d'ARDECHE: 1

-

Mme JOUFFRE demande que les familles qui souhaitent inscrire leur enfant qui ne serait pas né dans la commune en 2018, se fasse connaître auprès du SIGRP pour pouvoir faire une prévision la plus précise possible. La mairie de Vogüé nous a informés de la construction de 16 logements dans le courant de l'année par Ardèche Habitat ce qui devrait augmenter sensiblement nos effectifs.

IV. Aide aux enfants qui ont des difficultés

RASED (réseau d'aide scolaire aux enfants en difficulté)

- Maître E : Mme Sandrine Fort présente les mardis et jeudis

- Mme Muriel Estran : psychologue scolaire présente le jeudi
- Maître élèves allophones (non francophones) : Mme Ophélie Chevret Artur présente les lundis et jeudis matins
- Une AVS : Mme Amélie Roussel Quesada
- APC

CM1 – CM2 le lundi groupe de 5 à 6 élèves de 16h15 à 17h15

CE2-CM1 les lundis et jeudis, groupes de 4 de 16h30 à 17h00

CP les lundis et jeudis, groupes de 2 à 3 de 16h15 à 16h55

CE1-CE2 organisation à venir

V. Vote du règlement intérieur

Le règlement est conforme au règlement départemental. Le nouveau règlement est voté à l'unanimité.

Aucune modification n'est apportée.

VI. Protocole sanitaire

Protocole en vigueur depuis le 2 novembre.

- Tous les élèves du CP au CM2 doivent porter les masques obligatoirement en intérieur comme en extérieur fournis par les familles. Merci aux couturières de Lanas qui ont fourni un masque aux élèves de CP et CE1 qui en avaient besoin
- Aération des locaux toutes les 2 heures
- Désinfection des poignées, interrupteurs, surfaces de contact tous les jours à midi et le soir après la classe
- Accès à des jeux collectifs avec roulement toutes les 24h.
- Limitation du brassage des élèves requis : à l'école Volamau cette recommandation a pu être respectée à tous les moments de la vie de l'élève de 7h30 à 18h15. Pour que cela perdure il est demandé aux familles de limiter les inscriptions à la cantine dans la mesure du possible afin de ne pas dépasser un effectif quotidien de 70 à 75 enfants au lieu d'une centaine habituellement.
- Les cinq entrées continuent de fonctionner pour limiter les contacts à l'entrée et à la sortie. Il est demandé aux familles de ne pas rester devant l'école trop longtemps pour éviter les attroupements.

VII. Validation du PPMS

Le PPMS a été mis à jour en tenant compte des consignes de sécurité du 14 avril 2017 mais aussi du protocole sanitaire en vigueur depuis le 2 novembre 2020.

Deux aspects distincts

- A. Les risques majeurs, crues et inondations : La commune de Vogué est seulement soumise au Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé par délibération du conseil municipal en date du 7 février 2000 et par arrêté préfectoral du 25 avril 2001. L'école n'est pas en zone inondable par conséquent en cas d'inondation, les transports pourraient être partiellement ou totalement interrompus, les familles en seraient informées et les enfants resteraient à l'école jusqu'à l'arrivée d'un adulte responsable.
- B. Risque attentat intrusion : il a été décidé en concertation avec Mme Dolou, référente de la gendarmerie, qui s'est déplacée dans les locaux, de se limiter au confinement dans l'école. Le premier exercice aura lieu le jeudi 19 novembre 2020. Chaque classe, afin d'éviter le brassage des élèves, se confinera dans son espace dans une zone non visible de l'extérieur.
- C. Un exercice incendie a eu lieu le 1 octobre 2020 qui tient compte de la nouvelle configuration de l'école suite aux travaux. La classe de CE1-CE2 a été équipée d'un système alarme pour évacuer en toute sécurité. Reste à équiper la cour de la cantine afin que l'alarme soit entendue par tous y compris pendant les récréations.

VIII. Projets de l'année et actions pédagogiques

Pour l'instant, les projets sont suspendus. Ils seront communiqués aux familles ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

IX. Budget

L'ensemble annuel de fonctionnement est le suivant :

45 € x le nombre d'enfants

+ une enveloppe de 300 € pour de matériel pédagogique par classe

L'équipe enseignante remercie le SIGRP qui a changé deux ordinateurs.

X. Questions diverses

La commune de Vogüé propose la mise en place d'un conseil municipal des enfants. Mme Jouffre doit rencontrer M. Antoine Alberti pour évoquer ce qui est envisageable.

Mme Jouffre remercie les membres du conseil d'école pour leur attention et s'excuse auprès des personnes qui ont eu des difficultés de connexion.